

TABLE DES MATIÈRES

La réforme des régimes matrimoniaux par la loi du 22 juillet 2018 : présentation, évaluation	159
Introduction	159
Chapitre I. Objectifs. Lignes directrices	161
Section 1. Clarifier les règles du régime légal	161
Section 2. Encadrer la séparation de biens	162
Section 3. Rééquilibrer les intérêts du conjoint survivant et des enfants	164
Chapitre II. Régime primaire	166
Chapitre III. Dispositions générales des régimes secondaires (art. 1387-1397/1)	168
Section 1. Pacte Valkeniers sur la réserve concrète du conjoint survivant (art. 1388)	168
Section 2. Attribution préférentielle des biens indivis entre époux séparés de biens (art. 1389/1 et /2)	170
Section 3. Recel de biens indivis par des époux séparés de biens (art. 792, 1389/3)	172
Section 4. Publicité des contrats de mariage dans le RCCM (art. 1395)	174
Chapitre IV. Régime légal (art. 1399-1450)	175
Section 1. Preuve des créances (art. 1399, al. 3)	175
Section 2. Biens propres sous réserve de récompense (art. 1400)	176
§ 1. <i>Accessoires de biens propres (art. 1400, 1)</i>	177
§ 2. <i>Assurances-vie non exigibles à la dissolution du régime, ou exigibles au décès du conjoint du souscripteur (art. 1400, 6 et 7)</i>	177
Section 3. Biens propres sans récompense (art. 1401)	179
§ 1. <i>Actions de société (art. 1401, § 1^{er}, 5)</i>	181
§ 2. <i>Biens utiles à l'exercice de la profession ou à l'exploitation de l'entreprise (art. 1401, § 1^{er}, 6)</i>	183
§ 3. <i>Clientèles (art. 1401, § 1^{er}, 7)</i>	185
§ 4. <i>Indemnités réparant une incapacité personnelle (art. 1401, § 1^{er}, 3 et § 2, 1)</i>	186
§ 5. <i>Prestations d'assurance-vie de prévoyance (art. 1401, § 2, 2)</i>	188
Section 4. Biens acquis en remploi mobilier (art. 1404)	189
Section 5. Les biens communs (art. 1405)	190
§ 1. <i>Revenus professionnels de substitution : indemnités de préavis (art. 1405, § 1, 1)</i>	191
§ 2. <i>Indemnités réparant une incapacité ménagère et économique (art. 1405, § 1^{er}, 4)</i>	192
§ 3. <i>Valeur des parts et actions dont les droits d'associés sont propres (art. 1405, § 1^{er}, 5)</i>	193
§ 4. <i>Valeur des biens professionnels (art. 1405, § 1^{er}, 6)</i>	194
§ 5. <i>Valeur des clientèles (art. 1405, § 1^{er}, 7)</i>	194
§ 6. <i>Valeur des prestations d'assurance-vie individuelle (art. 1405, § 1^{er}, 8)</i>	195
§ 7. <i>Qualification commune résiduaire (art. 1405, § 2)</i>	196
Section 6. Gestion professionnelle (art. 1417)	196
Section 7. Gestion conjointe en matière de donations (art. 1419)	197
Section 8. Causes d'indignité de bénéficiaire d'avantages matrimoniaux (art. 1419)	197
Section 9. L'évaluation de la finance en cas de scission «titre/finance» (art. 1430, § 2)	198

Section 10. Récompense pour non-distribution déraisonnable de bénéfices sociaux (art. 1432)	200
Chapitre V. Régimes conventionnels en communauté (art. 1451-1465)	202
Section 1. Déclaration d'apport anticipé (art. 1452)	202
Section 2. Incidence de l'apport sur le passif propre (art. 1452, § 3)	204
Section 3. Reprise d'apport (art. 1455)	205
Section 4. Protection réservataire des enfants non communs (art. 1465)	205
Chapitre VI. Régimes de séparation de biens (art. 1466-1469/1)	207
Section 1. Caractéristiques essentielles de la séparation de biens (art. 1466)	207
Section 2. Abrogation de la dispense de reddition de comptes de l'époux mandataire de son conjoint (art. 1467)	207
Section 3. Preuve des créances entre époux (art. 1467)	208
Section 4. Partage des indivisions volontaires (art. 1468)	209
Section 5. Autonomie de la volonté et avantages matrimoniaux (art. 1469, §§ 1^{er} et 2)	209
§ 1. <i>Clauses compatibles avec la séparation de biens (art. 1469, § 1^{er})</i>	210
§ 2. <i>Extension par analogie de la théorie des avantages matrimoniaux (art. 1469, § 1^{er}, al. 4)</i>	211
§ 3. <i>Participation aux acquêts et devoir de conseil du notaire – renvois (art. 1469, §§ 2 et 3)</i>	215
Section 6. Clauses de participation aux acquêts (art. 1469/1 à 1649/13)	215
Section 7. Correctif judiciaire en équité (art. 1474/1)	216
Section 8. Devoir de conseil du notaire (art. 1469)	223
Chapitre VII. Droit transitoire (art. 76-79)	227
Section 1. Mariages postérieurs au 1^{er} septembre 2018	227
Section 2. Modification du régime matrimonial entraînant la dissolution du régime antérieur	227
Section 3. Mariage antérieur non dissous au 1^{er} septembre 2018	228
Section 4. Mariage antérieur dissous le 1^{er} septembre 2018	228
Textes coordonnés du code civil relatifs aux régimes matrimoniaux	229